

3B
Société civile immobilière
au capital de 500 euros
Siège social : 63 rue Mon Plaisir – 37500 CHINON
802 252 767 RCS TOURS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 23 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le vingt-trois juin,
A onze heures,

La Société MEMORIA, Société par actions simplifiée au capital de 30 000 euros, ayant son siège social 63 Rue Mon Plaisir – 37500 CHINON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de TOURS sous le numéro 514 639 475, représentée par Monsieur Markus ENDER en sa qualité de Président,

Propriétaire de la totalité des 50 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la Société 3B,

Associée Unique de ladite Société,

Après avoir pris connaissance du rapport de la gérance,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Modification des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social et de la durée de l'exercice en cours,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associée Unique décide de modifier la date de clôture de l'exercice social pour la fixer au 30 juin. L'exercice social en cours aura donc une durée exceptionnelle de six mois et sera clos le 30 juin 2026.

L'Associée Unique décide, en conséquence, de modifier l'article premier du TITRE V des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

TITRE V – COMPTES SOCIAUX

ARTICLE PREMIER - EXERCICE SOCIAL

"Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1^{er} juillet et finit le 30 juin."

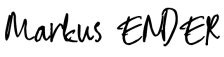
Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associée Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associée Unique
Pour la société MEMORIA
Monsieur Markus ENDER

Signé par :

3F39A837CBC540C...